

**PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 Septembre 2022 A 18H
EN MAIRIE DE VAL-D'AIGOUAL**

Présents : Joël GAUTHIER, Florence MESTRE, Serge VLIEGHE, Ghislaine LAURENT, Sébastien CHAILLEUX , Bernard GRELLIER, Gilles BERTHEZENE, Isabelle ARAMU, Michel MONNOT , Caroline KRUTTEN

Absents ayant donné pouvoir : Ghislain DOMERGUE donne procuration à Gilles BERTHEZENE

Michaela FERNANDEZ donne procuration à Michel MONNOT

Absents : Audrey REMOND, Floriane PERRIER, Florence GARY, Christian PIALOT , Marie-Hélène BLANCHAUD, Elvine DUMONT, Raymond THION

Secrétaire de séance : Sébastien CHAILLEUX

Quorum : 10

Adoption de l'ordre du jour

Après désignation du secrétaire de séance, le Conseil Municipal est invité à adopter l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 septembre 2022
2. Dénomination des voies de la commune de Val d'Aigoual – commune historique de Notre Dame de la Rouvière
3. Projet assainissement RD 10b et rue du Béal- demandes de subventions
4. Projet eau potable RD 10B et rue d Béal- demandes de subventions
5. Projet assainissement ru Monplaisir – demandes de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte l'ordre du jour.

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 16 Septembre 2022

Le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 26 Août 2022 à l'approbation du Conseil Municipal.

Ce dernier est invité à faire savoir s'il a des remarques à formuler avant son adoption définitive.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité
D'approuver le procès-verbal du 16 septembre 2022

2 - DENOMINATION DES VOIES DE LA COMMUNE DE VAL D'AIGOUAL - Commune historique de Notre Dame de la Rouvière

le Conseil Municipal a validé le principe de procéder à la dénomination et à la numérotation des voies de la commune, et autorisé l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération le nom à donner aux rues, voies et places de la commune.

La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le Maire rappelle que le 26 août, le Conseil Municipal a validé la dénomination des voies de la commune historique de Valleraugue, il convient donc de procéder à une dénomination des voies de la commune historique de Notre Dame de la Rouvière

Considérant l'intérêt communal que représente la dénomination des rues, et places, il est demandé au Conseil Municipal :

- De valider les noms attribués à l'ensemble des voies communales,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération
- D'adopter les dénominations suivantes :

Nature	Dénomination
	NOTRE DAME DE LA ROUVIERE
Place	Auguste Vidal
Rue	De l'Eglise
Impasse	De la Mairie
Calade	De la Poujade
Passage	Du Vieux Village
Calade	Du Fond de la Rouvière
Rue	Baronne du Merlet
Rue	Grand Rue
Rue	Montplaisir
Chemin	Du Patronage
Calade	Du Puech Sigal
Calade	De la Guinguette
Chemin	De l'Ecole
Chemin	De Saint Thomas
	Le Ronc de la Lauze
Chemin	Du Redonnel
Sentier	De la Poujade
Chemin	De la Galine
Chemin	De Broussous
Chemin	D'Ambec
Chemin	De Cent Ecus
Chemin	Du Nougairol
RD 152 A	Route du Canyon des Tines
RD 323	Route du Mazel
Chemin	De Coiric Bas
Sentier	Des Tines

Chemin	Des fileuses
	LE MAZEL
Chemin	Des Muriers
Chemin	Du Reynus
Chemin	De La Cabanelle
Rue	Du Général Triaire
Chemin	De l’Ancienne Ecole
Chemin	Du Mas Belly
Route	Du Col des Vieilles
RD 986	Route de Pont d’Hérault
	LE PUECH SIGAL
RD 152 A	Chemin du Puech Sigal
Impasse	De la Clède
Calade	Du Four à Pain
Boucle	De l’Aire de Battage
Place	Des Anciens
Chemin	De Valnières
Calade	Du Lavoir
	FAVIERES
Chemin	De Favières
Chemin	De la Tuffe
RD 294	Route du Monna
	L’EUZIERE
Chemin	Ancien Chemin de Valnières
Impasse	De L’Euzière
Ruelle	Du Notaire Puech
Calade	Des deux fontaines
Chemin	De Tidouls
Sentier	Des Sauzèdes
	VERS VALNIERES
Chemin	De La Label
Route	De Valnières
	VALNIERES
RD 152	Route du Col de la Triballe
Chemin	De Randavel
Chemin	De L’Autal
Chemin	De Camp Neuf
Chemin	Du Mas Menard
Chemin	De La Lecque
Calade	Du Mas Vinquet
Chemin	De Salançon
Chemin	Du Mas de Mourgues
Chemin	Du Mas des Roucons

Chemin	Des Vignes
Chemin	De Ventilhac
	MAS CORBIERE
Boucle	Du Mas Corbiere
Chemin	De l'Asclier
Route	Du Mas Corbière
	DE CABRIERS VERS LA TRIBALLE ET L'ASCLIER
Chemin	De Cabriers
Calade	Du Lavoir de Cabriers
Route	Du Col de L'Asclier
Chemin	De la Bastide
RD 420	Route de Peyregrosse

	LISTE DES TOPONYMES
	Ardailers
	La Baume de Mal
	Coiric
	Favières
	L'Euzière
	L'Orlut
	La Bataille
	La Borie
	La Grossille
	La Guinguette
	La Tronquise
	La Vignasse
	Le Caylard
	Le Gaillou
	Le Gasquet
	Le Mazel
	Le Pont de la Filature
	Le Puech Sigal
	Le Theron
	Les Cambous
	Les Colettes
	Les Devèzes
	Les Sauzèdes
	Les Serredes
	Les Signettes
	Mas Belly
	Mas Corbière
	Mas Ferret
	Mas Tidouls
	Notre Dame de la Rouvière
	Rieusset
	Valnières
	Ventilhac

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et à l'unanimité

Valide le fichier sus mentionné

Autorise le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution e la présente délibération

3 - Projet renouvellement réseau assainissement - RD 10b - rue du Béal - Priorité 1 phase 2 - Demande de subvention Département Agence de l'Eau et Etat

M. le Maire rappelle que des travaux sont nécessaires sur le réseau d'assainissement, RD 10B et rue du Béal du bourg de Valleraugue, et informe que selon l'étude menée, le montant total des travaux s'élève à 385 972.42€ HT,

Il explique que les financements de l'Agence de l'eau et du Conseil Départemental du Gard sont plafonnés à 350€ le mètre linéaire. Le programme compte 883 ml de réseau renouvelé.

Il convient de déposer une demande de financement auprès du Conseil Départemental du Gard , à l'Agence de l'Eau et à l'Etat, et expose au conseil municipal le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES (HT)		RECETTES		
Travaux et		Agence de l'Eau	222 513.10	57.65 %
Maîtrise d'oeuvre	385 972.42			
		Département 30	24 702.23	6.40 %
		DETR	61 562.60	15.95%
		AUTOFINANCEMENT	77 194.49	20 %
TOTAL	385 972.42	TOTAL	385 972.42	100%

Vu le code Général des Collectivités Territoriales

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention des financements auprès du CD30 , de l'Agence de l'Eau, et de l'Etat

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Décide de présenter un dossier de demande de subvention auprès du CD 30 et de l'Agence de l'Eau pour travaux de réfection du réseau assainissement sur la RD 10B et la rue du Béal, d'après le plan de financement ci-dessus-présenté
- Décide de demander auprès de l'Etat le versement du montant de la DETR sus mentionnée
- Autorise le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

4- Projet renouvellement réseau eau potable RD 10b - rue du Béal - priorité 1 Phase 2 - Demande de subvention Département Agence de l'Eau

M. le Maire rappelle que des travaux sont nécessaires sur le réseau d'assainissement, RD 10B et rue du Béal du bourg de Valleraugue, et informe que selon l'étude menée, le montant total des travaux s'élève à 627 657.74€ HT,

Le programme compte 475 ml de réseau renouvelé.

Il convient de déposer une demande de financement auprès du Conseil Départemental du Gard et à l'Agence de l'Eau, et exposé au conseil municipal le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES (HT)		RECETTES		
Travaux et Maîtrise d'oeuvre	627 657.74	Agence de l'Eau	451 913.58	72 %
		Département 30	50 212.61	8 %
		AUTOFINANCEMENT	125 531.55	20 %
TOTAL	627 657.74	TOTAL	625 657.74	100%

Vu le code Général des Collectivités Territoriales

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention des financements auprès du CD30 et de l'Agence de l'Eau

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Décide de présenter un dossier de demande de subvention auprès du CD 30 et de l'Agence de l'Eau pour travaux de réfection du réseau eau potable sur la RD 10B et la rue du Béal, d'après le plan de financement ci-dessus-présenté
- Autorise le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.
-

5 - Projet assainissement Rue Monplaisir et Grand rue - bourg de Notre Dame de la Rouvière - Demande de subvention Département Agence de l'Eau et Etat

M. le Maire rappelle que des travaux sont nécessaires sur le réseau d'assainissement, rue Monplaisir du bourg de Notre Dame de la Rouvière, et informe que selon l'étude menée, le montant total des travaux s'élève à 283 077.82€ HT,

Il explique que les financements de l'Agence de l'eau et du Conseil Départemental du Gard sont plafonnés à 350€ le mètre linéaire. Le programme compte 432 ml de réseau renouvelé.

Il convient de déposer une demande de financement auprès du Conseil Départemental du Gard , à l'Agence de l'Eau, ainsi qu'à l'Etat, et expose au conseil municipal le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES (HT)		RECETTES		
Travaux et Maîtrise d'oeuvre	283 077.82	Agence de l'Eau	107 994.19	38.15 %
		Département 30	12 936.66	4.57 %
		DETR	70 769.45	25%
		AUTOFINANCEMENT	91 377.52	32 .28% %
TOTAL	283 077.82	TOTAL	283 077.82	100%

Vu le code Général des Collectivités Territoriales

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention des financements auprès du CD30 ,
de l'Agence de l'Eau et de l'Etat

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Décide de présenter un dossier de demande de subvention auprès du CD 30 et de l'Agence de l'Eau pour travaux de réfection du réseau assainissement Rue Monplaisir et Grand Rue à Notre Dame de la Rouvière, d'après le plan de financement ci-dessus-présenté
- Décide de demander auprès de l'Etat le versement du montant de la DETR sus mentionnée
- Autorise le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES :

- Isabelle ARAMU demande quand sera opérationnelle la fibre sur le secteur de Notre Dame de la Rouvière : aucune date n'a été donnée pour la fin du chantier
- Sébastien CHAILLEUX demande si la ligne de car LIO n° 108 pourrait passer par Notre Dame de la Rouvière afin de permettre aux personnes du village de pouvoir aller à Le Vigan.
- Michel MONNOT demande des volontaires disponibles pour le jour de la Nuit le 15 octobre prochain. : Isabelle ARAMU sera présente.
- Mr le Maire demande que l'éclairage public soit vérifié sur la commune et en particulier sur Notre Dame de la Rouvière afin de repérer les endroits où l'éclairage ne s'éteint pas de minuit à 5 heures.

La séance est levée à 19 heures

Le Maire,

Joël GAUTHIER